

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du Mardi 03 juillet 2018  
Qui s'est tenue à 20 h30 en mairie de Tourville sur Odon  
Sous la Présidence de Monsieur Robert MICHEL, Maire**

**Présents :** Marie-Claire LEVÊQUE- - Olivier LE MEILLEUR - Gilles GOUPIL -Fabienne MANSION -Jérôme VIBERT -Carole TURQUETIL-Aurélie BLONDEL- Jean-Jacques MILLOT- Olivier HUET - Gilbert DEBON- Alexandra BOURGUIGNON

**Absents excusés :** -Catherine REGNIER (pouvoir Alexandra BOURGUIGNON)- MOUSSAY Chantal- Didier BOULEY – Fabienne MANSION (pouvoir Gilbert DEBON)

**- Création d'un service commun Etudes juridiques et contentieux par Caen la Mer**

La Communauté urbaine et des communes membres ont souhaité que la création d'un service commun Etudes juridiques et Contentieux soit étudiée. Pour ce faire, en 2017, une réflexion sur les missions à proposer a été menée et complétée par une enquête sur les attentes des communes en la matière.

Une vingtaine de communes s'est montrée intéressée pour intégrer ce service.

Il convient aujourd'hui de délibérer pour l'adhésion de la commune à ce service, selon les termes de la convention proposée.

**Missions du service.**

Le service commun Etudes juridiques et Contentieux est un service support des autres services existants dans chaque commune dans les domaines cités ci-dessous exclusivement, les autres demandes étant hors champs d'intervention.

Il assure ainsi les missions suivantes :

**Contentieux :** Apporter son assistance dans le cadre des procédures précontentieuses

**Veille juridique** Diffuser une veille législative, réglementaire, jurisprudentielle et doctrinale

**Conseil juridique** Apporter une expertise juridique sur les demandes écrites qui lui seront adressées

**Formation**

**Fonctionnement et organisation du service.**

Le service commun serait constitué de 5.2 ETP dont un dédié aux communes signataires.

**Evaluation.** Un bilan de l'activité du service est réalisé chaque semestre et permettra le cas échéant de proposer d'éventuelles pistes d'amélioration et d'ajuster les moyens.

**Contribution au fonctionnement du service commun.**

Les mécanismes de remboursement sont établis, selon les principes mentionnés ci-dessous : Affecter 50 % du coût du service en fonction du nombre de communes adhérant au service (partie fixe) ; Affecter les autres 50 % du coût du service en fonction de la population (partie proportionnelle) ; Calcul sur la base des communes intéressées et de leur population.

Le budget annuel prévisionnel du service commun à supporter par les communes membres du service commun a été estimé à 62 000 €.

Chaque année, la participation est portée à la connaissance des communes par la Communauté Urbaine avant émission du titre de recettes. Pour 2018 celle-ci sera pour un an de 1866 euros.

**5°) Convention d'adhésion**

La convention entrerait en vigueur à compter de Septembre 2018. Il est proposé que la première convention prenne fin le 31 décembre 2021. Elle serait renouvelable une fois pour 4 ans par tacite reconduction et prendra fin le 31 décembre 2025.

En conclusion, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur :

L'adhésion au service commun Etudes juridiques et Contentieux,

Les modalités de contribution mentionnées dans cette délibération,

Les contributions pour 2018 mentionnés en annexe,

La signature de cette convention ainsi que celle de l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**Approuve** la création du service commun Etudes juridiques et Contentieux,

**Approuve** les modalités de contribution mentionnées dans cette délibération,

**Prend acte** des contributions pour 2018 mentionnés en annexe,

**Approuve** les termes de la convention figurant en annexe,

**Autorise** le maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

#### **- Attribution d'un logement en location au 28 route de Bretagne**

La commune a confié le recrutement d'un locataire et l'écriture du Bail à l'Agence Laforêt d'Aunay sur Odon. La signature du contrat de location est prévue le 5/07/2018 et son installation le 14 août.

Un diagnostic Electricité/Gaz obligatoire doit être joint au bail.

L'appartement au-dessus de la boucherie va se libérer fin Août. L'Agence Laforêt recherche un locataire

Il leur faudra également un diagnostic Electricité/Gaz pour l'appartement de la Boucherie.

#### **- Contrat du personnel des écoles au 1<sup>er</sup> Août 2018 : Renouvellement**

Il s'agit de Contrats CDD à :

Mme LEGOUBIN Sandrine, pour un contrat de 27 heures par semaine et pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> Août jusqu'au 31 janvier 2019.

Mme LAMBERZ Nathalie, pour un contrat de 22 heures par semaine et pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> Août jusqu'au 31 janvier 2019.

Mme MESLIER Astrid, pour un contrat de 23.50 heures par semaine et pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> Août jusqu'au 31 janvier 2019.

#### **- Renouvellement de la Convention entre la Commune et la Mutualité Française pour le RAM**

Objet de la convention : agir dans le cadre d'un partenariat en faveur de la petite enfance sur les communes de Mouen, Verson et Tourville sur Odon.

Les Missions du RAM sont définies autour de 4 axes principaux :

Animer un lieu professionnel, organiser un lieu d'information, contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel et participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil.

Les services proposés par le RAM sont :

Informers parents et professionnels

Offrir un cadre de rencontre et d'échanges des pratiques professionnelles

Accord du conseil pour que le maire signe la convention.

#### **- Travaux en cours**

##### **- L'Orée du Bocage :**

L'ensemble des plantations des haies de clôture des lots est fait sur presque la totalité. Pour les maisons en cours de construction le nécessaire sera fait à l'automne.

Enlèvement du tas de terre prévu. Engazonnement des noues en cours de réalisation

Talus à adoucir sur l'ouvrage espace vert situé à l'est pour permettre d'entretenir ; pas de plat sur le dessus sauf à côté du lot 13. Les noues sont à

former de façon qu'il soit possible de passer la tondeuse partout. Enrobé définitif réalisé

Macro lots Logipays : Le maire a demandé un rendez-vous à la Directrice de Logipays .

Logipays doit fusionner prochainement avec Caen Habitat.

##### **- L'Eglise**

Pose de l'ardoise sur la sacristie terminée. Les travaux de couverture sur le Chœur auront lieu en septembre. Au préalable, nettoyage des arases des moellons non scellés et des restes d'ardoise et de liteaux avant reprise des arases au mortier de chaux hydraulique par le maçon. Ensuite, pose des nouveaux tirants. En juillet, intervention du charpentier pour pose des contreventements sur la charpente du Chœur. Constat attaque de la sablière du chœur par xylophages ; pulvérisation d'un produit de type xylophène prévu. Etat dangereux des surmonts et travaux prévus de fixation et de consolidation. Reprise de pierres supplémentaires sur contreforts de la nef et du Chœur.

#### **- Rapport des commissions**

Gilbert Debon : Mise en place d'un volet roulant pour le bar de la salle polyvalente ; devis de 372,14 euros HT ; Accord du conseil

Cour Ecole Primaire Remise en état du Chemin après le portillon de l'école maternelle. Les enseignants se plaignent de chutes des enfants de maternelle lors des trajets vers le restaurant scolaire. Un devis a été demandé pour une réalisation avant la rentrée de septembre ; Coût 2477,87 euros HT. Accord du conseil

Clôture tennis ; pas totalement terminée ; Facture reste en attente

Presbytère un volet reste à poser ; Facture reste en attente

Rateliers au sol pour vélos devant commerces en cours d'installation

Signale stationnement grosse voiture, route de bretagne angle rue du château, gêne visibilité

Marie Claire Lévêque : Départs enseignants : Madame BLONDEL, Directrice de l'Ecole Maternelle part en retraite. Elle sera remplacée par Madame VAUTIER. Monsieur PASQUEREAU sera remplacé par Madame VAUQUIN et Madame MULLER par Monsieur NATUZAK.

Les effectifs prévus à ce jour restent modestes : 80 Primaires et 37 Maternelles.

Matériel informatique obsolète ou HS des écoles ou de la commune sera repris par R-Emploi.

Liste des travaux aux écoles à réaliser pendant les vacances fournie à M.Catherine.

Vendredi : Pot aux écoles à 18H30

Carole Turquetil : Assemblée Générale de l'ASLO qui compte désormais 858 adhérents dont 64% de Femmes et 36% d'Hommes. Les adhérents proviennent de 73 communes.

Gilles Goupil : Prévoir tailler la haie de Mme Jeanne au Presbytère

Le maire propose la mise en place d'un groupe de travail pour un futur projet de création d'une salle supplémentaire permettant de libérer la salle polyvalente pour les demandes de location. Accord du conseil ;

Le groupe sera constitué des élus suivants : Olivier Le Meilleur ; Olivier Huet ; Aurélie Blondel ; Carole Turquetil et Delphine Levert de L'Aslo. A la demande du groupe, le maire pourra participer si besoin. Première réunion le 17 septembre à 20H30

#### **AGENDA : prochain Conseil Municipal le lundi 3 Septembre 2018 à 20H30**

Séance levée à 23H10

Fait à Tourville sur Odon, le 10 Juillet 2018

Le Maire, Robert MICHEL